Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/08/2024 - 8722 - 2021 B 00412 - 893 687 988 - ENVIROTERRE

ENVIROTERRE
Société par actions simplifiée
au capital social de 20.000 euros
Siège social : Lieudit Choisy-le-Temple - 77410 CHARNY
893 687 988 RCS MEAUX
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 8 JUIN 2022

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à (50.794) €, intégralement au compte « Report à nouveau ».

Après affectation du résultat de l'exercice écoulé, les capitaux propres de la Société se présenteront comme suit :

Capital	20.000 €
Report à nouveau	(50.794) €
	==========
Total capitaux propres	-30.794 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du premier exercice de la Société et que dès lors, aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la deuxième résolution, et après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 alinéa 1 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice

suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme,
M. Julien EINAUDI
Président